

**Procès verbal du conseil
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois
le Samedi 10 Avril 2010**

L'an deux mille dix, le dix Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 30 Mars 2010.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 29

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Gérard ROUSSELY
Denise GAUTHIER
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Marylène BLANCHEZ

MOLIERES

Michel CARRIERE

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY
Anne LEYGUE

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'imposition 2010
2. Modification du règlement intérieur des achats publics
3. Présentation de projets au dispositif « site majeur d'Aquitaine »
4. Programme Habitat - Programme d'Intérêt général (lutte contre l'habitat indigne)
5. Modification du règlement concernant l'occupation du complexe sportif
6. Attribution des Subventions 2010 aux associations
7. Renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme
8. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 27 Février 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'engager l'ordre du Jour, le président demande la nomination d'un secrétaire de séance. Claude CHASTENET est désigné et Monique PELLETANT sera secrétaire auxiliaire

Vote des taux d'imposition 2010

La réforme fiscale est effective depuis le 1er Janvier 2010 pour les entreprises. Pour les collectivités, le nouveau système ne sera opérationnel qu'en 2011.

2010 est donc une année de transition marquée par la suppression de la Taxe Professionnelle. Elle est remplacée par la Contribution Economique Territoriale composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée. En attendant de percevoir ces nouveaux impôts, l'Etat verse une compensation relais aux collectivités qui devront fixer le taux relais. Les règles de lien entre les taux sont conservées à l'exception de celle concernant la règle de déliaison entre la TP et les autres taux.

Le taux relais s'appuie sur le niveau de taux voté en 2009 et conditionnera le taux 2011.

Le Président explique que suite au budget, la communauté de communes a reçu les états de notification des taux d'imposition qui sont conformes aux estimations avancées. Il faut donc voter les taux d'imposition avant le 15 Avril 2010.

FISCALITE 2009 (art 7311)

2009	Bases effectives	Taux	Produits 2009
T.H . s	4 457 743	7.18	320 066
TFB	2 920 115	12.81	374 067
TFNB	316 377	70.00	221 464
TP	1 778 728	10.67	189 790
			1 105 387

80 486 € allocations compensatrices versées par l'Etat

Total Fiscalité 2009 : 1 105 387 + 80 486 = 1 180 389

FISCALITE 2010

Situation de référence

2010	Bases	Taux	Produits 2010
T.H .	4 589 000	7.18	329 490.20
TFB	3 046 000	12.81	390 192.60
TFNB	319 900	70.00	223 930.00
CET	2 121 000	10.67	226 310.70
			1 169 923.50

78 761 € allocations compensatrices à verser en 2010 par l'Etat

Total Fiscalité 2010 : 1 169 924 + 78 761 = 1 248 685 €

Le Président propose à l'assemblée qui accepte de voter la reconduction des taux suivants :

Taxe d'habitation :	7.18 %
Taxe foncière (bâti)	12.81 %
Taxe foncière (non bâti)	70.00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	10.67 %.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur des achats publics

Maryse BALSE explique que, par décision du 10 Février 2010, le conseil d'Etat a annulé à compter du 1^{er} Mai 2010 le décret du 19 décembre 2008 instituant un seuil à 20 000 € pour les marchés pouvant être passés sans publicité, ni mise en concurrence.

Donc à partir du 1^{er} Mai 2010,

- En dessous de 4 000 € : dispense de procédure et de mise en concurrence
- de 4 000 euros à 4 845 000 € HT pour les marchés de travaux et de 193 000 € HT

pour les marchés de fournitures ou de prestations de services : procédure adaptée

Les marchés doivent faire l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence adaptées (publication d'un AAPC dans un JAL pour les marchés de plus de 90 000 € HT et procédure de dématérialisation) et sont notifiés avant tout commencement d'exécution.

- Au dessus de 193 000 € HT pour les marchés de fournitures ou de prestations de services et de 4 845 000 € pour les travaux, il faut une procédure formalisée de type appel d'offres.

Elle précise que ces modifications impliquent une adaptation de notre règlement intérieur des marchés.

Le règlement de la communauté a institué une commission des achats qui émet

un avis consultatif

entre 90 000 et 1 500 000 € HT pour des travaux

entre 90 000 et 193 000 € HT pour des fournitures ou des prestations

un avis décisionnaire

entre 1 500 000 et 5 150 000 € HT pour des travaux.

Cette commission des achats est différente de la commission d'appel d'offres qui existe déjà et qui statue pour les marchés à procédures formalisées.

Le Président rappelle que la commission des achats est composée en plus du Président

Le maire de la commune sur laquelle a lieu l'investissement

Gabriel VIDAUD

Alain DELAYRE

Michelle CABANE

Suppléants :

Annick CAROT

Claude CHASTENET

Viviane GRELLETY

Le conseil entérine ces modifications.

Maryse BALSE souligne que le **délai de paiement** des marchés conclus par les collectivités locales est passé au 1er janvier 2010 à 35 jours pour atteindre enfin les 30 jours au 1er juillet 2010.

Présentation de projets au dispositif « site majeur d'Aquitaine »
--

La Région Aquitaine intervient concernant la valorisation économique du patrimoine avec une procédure : site majeur d'AQUITAINE.

Pour être site majeur, il faut

- un cadre naturel exceptionnel
- ou un territoire culturellement homogène et géographiquement délimité.

Les objectifs de cette politique sont

- intégrer la valorisation du patrimoine à un projet de développement territorial, économique, social et culturel
- maîtriser la fréquentation des lieux patrimoniaux et améliorer l'accueil du public
- constituer un véritable produit d'appel qui diffuse et renvoie la fréquentation vers d'autres sites.

Les projets sont sélectionnés par la REGION en fonction des critères

- la qualité du patrimoine
- la qualité de portage de projets et son inscription dans le territoire
- le contenu du projet : contribution à l'accroissement du public, augmenter la lisibilité du site

Les dossiers doivent être déposés au plus tard avant le 31 Mai 2010 au Conseil Régional. Les dossiers retenus feront l'objet de la signature d'une convention entre le maître d'ouvrage et le Conseil Régional. Des crédits spécifiques seront alloués par le conseil régional à cette procédure.

Le Pays des Bastides est candidat avec les sites de CADOUIN - ST AVIT SENIEUR - BIRON – MONPAZIER avec comme porteur de projet : le conseil général

Le projet est basé sur la représentation emblématique des pouvoirs de l'organisation médiévale (ceux qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent).

CADOUIN (l'abbaye)
ST AVIT SENIEUR (l'abbaye)
BIRON (le château)
MONPAZIER (la Bastide).

Les différents sites bénéficient d'un programme prévisionnel de travaux d'investissements

CADOUIN travaux de restauration du cloître, aménagement de l'aile est et des jardins de l'abbaye, aménagement d'un sentier des paysages

ST AVIT SENIEUR aménagement muséographique de l'abbaye, aménagement du bourg et des terrasses aux moines.

BIRON travaux de restauration du château, aménagement de la place

MONPAZIER étude concernant la création d'un espace muséographique sur le Moyen Age.

Ainsi il faut encourager l'itinérance culturelle sur l'ensemble du territoire et générer des retombées économiques sur l'ensemble du territoire touristique.

Une étude basée sur les acquis de ce territoire et concernant la mise en cohérence des sites permettrait une meilleure lisibilité des actions de valorisation du patrimoine entreprises sur ce territoire. Elle pourrait aboutir à la candidature du Pays des Bastides pour devenir « Pays d'Art et d'Histoire »

Pour le Pays Beaumontois :

Site	MO	Opération	Maturation	Montant des travaux	Subv
Abbaye ST AVIT SENIEUR	CCPB	Valorisation de l'ensemble abbatial	Progr 2010		
Bourg ST AVIT SENIEUR	CCPB	Aménagement des abords de l'église	Etude faisabilité ATD	448 723 € HT	25 %
ST AVIT	CCPB	Aménagements des Terrasses			25%

Autres opérations venant en complément					
Bâtiment communal	CCPB	Réhabilitation d'une halte jacquaire	Etude faisabilité ATD	139 640 € HT	
Etude 2011 pour Beaumont	CCPB	Etude d'interprétation du site			

Il existe d'autres candidatures présentées en DORDOGNE comme celle de DOMME et de SARLAT.

Le Maire de SAINT AVIT SENIEUR précise que Le Conseil Général est déjà porteur de celle menée sur le territoire BOURDEILLES – BRANTOME depuis la première tranche et souhaite appuyer pour cette nouvelle tranche le dossier du PAYS DES BASTIDES.

Dominique MORTEMOUSQUE explique que lors de la réunion au Conseil Général, il a été mis l'accent sur la cohérence des actions patrimoniales et culturelles au niveau du territoire et de l'importance de développer une synergie qui puisse permettre une meilleure répartition de flux touristiques sur le Pays des Bastides.

Le conseil souscrit à la candidature, au dispositif SITE MAJEUR mis en œuvre par le Conseil régional d'Aquitaine, de la communauté de communes pour les actions menées sur son territoire par le biais de l'Agence de développement du Pays des Bastides avec comme porteur de projet le Conseil général de la DORDOGNE.

Programme Habitat - Programme d'Intérêt général (lutte contre l'habitat indigne)

La Communauté de Communes du Pays Beaumontois a conduit plusieurs années un Programme Local d'Amélioration de l'Habitat (PLAH) visant à poursuivre la dynamique de la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une nouvelle mission pour 2010 a été confiée au PACT de la DORDOGNE. Il conviendra avant la fin de l'année d'analyser les opportunités de poursuivre ou non ce programme.

Par ailleurs le Département a mis en œuvre depuis Septembre un Programme d'Intérêt Général PIG de « lutte contre l'habitat indigne » afin de permettre une mise aux normes de confort et de sécurité de logements insalubres et non décents. Ce PIG permet de mobiliser les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Département (aides directes aux propriétaires) et de divers partenaires (SACICAP, MSA, CAF,...).

Le président précise que le Département interroge la communauté de communes pour savoir si elle souhaite participer au PIG départemental en apportant une contribution de 1 000 € par logement insalubre et non décent.

Les élus approuvent le principe de cette action mais sous condition du volontariat des propriétaires et acceptent que la communauté de communes participe à ce dispositif.

Le PACT, chargé de l'animation du PLAH, sera informé de la mise en place de ce dispositif et pourra communiquer en ce sens.

Occupation du complexe sportif de Beaumont du Périgord

Le président rappelle que l'utilisation du complexe sportif à Beaumont du Périgord est assujettie à un droit d'occupation calculé sur la base d'un forfait annuel de 50 € pour une heure par semaine. (Seul, le collège Léo Testut, l'école primaire « Gabriel Joubert » et le centre de loisirs « Les Galopins » pourront utiliser le complexe sportif à Beaumont du Périgord, à titre gracieux.)

Le tarif d'occupation journalière exceptionnelle pour les organisations de tournoi, est fixé à 100 €. Ceci pose problème aux associations qui organisent un tournoi sur plusieurs jours.

Le conseil approuve la proposition du Président d'utiliser pour des manifestations le complexe sportif gratuitement pour les associations qui ont signé une convention d'occupation (pour le complexe ou pour la salle de sports de NAUSSANNES) avec la Communauté de Communes.

Attributions de subventions aux associations

Le Président explique que l'attribution des subventions cette année, n'étant faite au moment du vote du budget, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux associations pour 2010.

Le conseil accepte. Voir liste en annexe.

Elle précise que le SMAD (Syndicat Mixte Air Dordogne) sollicite une subvention à hauteur de 5000 € auprès de la communauté de communes pour soutenir le développement économique et touristique créé par l'aéroport de Bergerac.

Lors de la réunion des maires, il a été suggéré de répondre que les élus du territoire soutiennent la mobilisation en faveur d'un seul aéroport en Dordogne mais, compte tenu de la faiblesse des ressources financières du territoire, sont défavorables à une participation financière, quel qu'en soit la forme, des communes ou communautés rurales.

Le conseil accepte les termes de cette réponse au président du SMAD.

Renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme.

Les communes du Pays Beaumontois ont transféré la compétence Tourisme à la Communauté de Communes qui elle-même l'a déléguée à l'Office de Tourisme.

Une convention lie l'OT et la CCPB car la subvention allouée à l'Office tous les ans dépasse le montant de 23 000 €.

Cette convention définit l'étendue des attributions de l'OT et précise la subvention versée par la CCPB 40 000 € pour assurer le financement de ce secteur économique.

Le président rappelle les missions de l'Office de Tourisme telles qu'elles sont définies

- Assume l'accueil et l'information touristique
- S'efforce de susciter l'animation indispensable dans son rayon d'action
- Contribue en liaison avec les différents organismes compétents à la défense et à

la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales.

Elle précise qu'au niveau du territoire, il faut assurer une coordination entre les actions entreprises par les différentes associations et gérer un calendrier des manifestations sur l'année (même si cela n'est pas facile, il faut le faire pour connaître les chevauchements,....).

Elle rappelle que maintenant l'Office de Tourisme est à la Maison de Pays avec la prise en charge de tous les frais d'hébergement.

Le conseil entérine le renouvellement de cette convention.

Questions diverses

Projet de fermeture d'une classe sur le RPI BAYAC-MONSAC-NAUSSANNES

Le président propose au Maire de BAYAC de parler du projet de fermeture de classe sur le RPI de BAYAC-MONSAC-NAUSSANNES.

Annick CAROT explique que lors de la réunion du CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale) qui s'est tenue la veille, il a été retenu la proposition de l'inspecteur d'académie d'un blocage à la fermeture sur l'école de BAYAC. Le blocage à la fermeture signifie qu'une classe va être fermée, l'enseignant va faire partie du mouvement et qu'à la rentrée, l'inspecteur viendra vérifier le nombre d'enfants présents sur le RPI à l'école. Si l'effectif est autour de celui qui est affirmé par les élus du RPI (qui est de 77 élèves pour les 4 classes), il lèvera la fermeture de la classe c'est-à-dire que la classe sera re-ouverte et l'enseignant aura la possibilité de reprendre son poste à BAYAC. Si par contre, il y a moins d'enfants, la fermeture sera maintenue.

Le maire de BAYAC se réjouit de cette décision et remercie chaleureusement ses collègues maires du RPI, les parents d'élèves qui ont su se mobiliser pendant près de 2 mois en formant une équipe solidaire et dynamique et les enseignants qui l'ont aidé. Elle maintient que les effectifs sont réels et qu'à la rentrée 2010, elle est assurée d'avoir au moins 77 élèves.

Claude CHASTENET souligne l'importance du Réseau d'Écoles institué sur le Pays Beaumontois dans l'obtention de cette décision et Dominique MORTEMOSQUE celle d'associer dans les remerciements l'ensemble des Maires de la communauté de communes y compris ceux qui n'ont plus d'écoles.

Il est convenu de réfléchir sur la fragilité du réseau d'écoles en amont et sur la communication qui doit être faite autour des services offerts par la Communauté de Communes (relais d'assistantes maternelles, heures d'ouverture des accueils périscolaires, centre de loisirs,...).

Classe Numérique pour l'école de MONSAC

L'Education Nationale vient d'attribuer une subvention de 9 000 € pour l'acquisition d'une classe numérique à l'école de MONSAC. Le maire se félicite de cette décision qui entre dans le prolongement de la décision du maintien du poste sur le RPI.

Claude CHASTENET profite de l'occasion pour exprimer sa satisfaction d'annoncer au conseil que l'ADSL sera opérationnel à MONSAC à compter du 28 Avril et remercie encore une fois le conseiller général et les maires qui ont accepté d'octroyer les contrats d'objectifs 2009 pour cette opération.

Le conseil autorise donc l'achat de l'équipement d'une classe numérique dans les mêmes conditions que celles qui ont été pour les achats précédents pour l'école de BEAUMONT puis pour celle de NAUSSANNES et accepte cette nouvelle dépense.

Il est également décidé de transférer le TBI qui vient d'être installé à MONSAC à l'école de MONTFERRAND DU PERIGORD qui accueille des enfants de Cours Moyen et n'est pas équipée à ce jour de matériel numérique.

Etude diagnostic santé

Le président explique que vu les difficultés concernant l'installation d'un médecin sur le territoire, elle propose la réalisation d'une étude diagnostic par un cabinet spécialisé en la matière. Il s'agit dans un premier temps de réaliser un état des lieux de l'offre de soins publique et privée, des structures et services pour les personnes âgées, des actions de prévention en place, des réseaux de santé existants. Dans un second temps, une étude avec les forces et faiblesses du territoire permettrait d'aboutir à l'élaboration d'un diagnostic santé du territoire.

Une proposition a été faite qui s'élève à 1 000 € par jour pendant 10 jours.

Elle précise que la communauté de communes peut obtenir au moins 50% de subvention dans le cadre de LEADER.

Le conseil après avoir insisté sur les difficultés pour trouver des professionnels de santé en milieu rural accepte l'accompagnement par un cabinet spécialisé dans ce processus de recherche.

Réunion pour le programme fauchage

Le président demande aux maires la mise en place d'une réunion pour l'achat de la turbo-tondeuse et l'établissement du programme fauchage.

Cette réunion est fixée au Lundi 19 Avril à 11h à la Mairie de BEAUMONT.

Cartes communales

Il est convenu que Daniel SEGALA prend contact avec le cabinet ROUGIER pour les communes afin de faire le point sur l'avancement de l'établissement de ces documents d'urbanisme.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 29 Mai 2009 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 45.

ANNEXE

LISTE DES SUBVENTIONS - 2010

ASSOCIATIONS	Montant
Anciens Combattants - ANACR Dordogne sud	120,00
Anciens Combattants - Association des prisonniers	120,00
Anciens Combattants - FOPAC	120,00
Anciens Combattants - Union Périgourdine	120,00
ACEB (Animation Culturelle en Beaumontois)	800,00
ADT (Agence Développement Touristique)	12 800,00
Amicale des Sapeurs pompiers	5 000,00
Comice agricole	3 000,00
Badminton	200,00
Basket	2 500,00
Bibliothèque	2 400,00
Centre de formation du foot	2 000,00
CIRPC (Centre International de Recherche et Communication sur l'homme préhistorique dans la vallée de la Couze)	350,00
DELTA Gym	2 000,00
Judo	2 000,00
Office du tourisme	40 000,00
RRE (Réseau Rural d'éducation)	4 665,00
Secours catholique	500,00
Société Musicale	4 000,00
Tennis	1 800,00
UNSS - (Union sportive du collège - les fouines)	700,00